

Communiqué de presse – Novembre 2018

Fontainebleau, mercredi 28 novembre 2018

La charte : « Propreté forêt et lisière », les premières actions concrètes

Dès juin 2017, le Pays de Fontainebleau s'est emparé du problème récurrent des dépôts sauvages s'étendant sur l'ensemble du territoire : un groupe de travail Forêt propre a été initié par Pascal Gouhoury, président du Pays de Fontainebleau et Marie-Charlotte Nouhaud, vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable, regroupant tous les acteurs impliqués. La charte « Propreté forêt et lisière » a été signée le 12 juillet dernier.

La charte engage de nombreux acteurs aux côtés du Pays de Fontainebleau : Les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, Le SMICTOM de la région de Fontainebleau, Le SMITOM Lombric, La réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir (La Fédération Française de Randonnée Seine-et-Marne, l'Association des Arracheurs Bénévoles de Plantes Invasives, le Comité de défense des Sites et Rochers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du château de Fontainebleau.

Le Pays de Fontainebleau est heureux de pouvoir annoncer les premières actions : Des moyens nouveaux sont déployés en collaboration avec les syndicats de collecte et traitement :

- **Un renfort opérationnel** porté à l'ONF par le biais d'un camion grappin pour le ramassage des tas en forêt.
- **La mise en place d'un service de collecte des dépôts sauvages pour les communes** qui ne disposent pas des moyens techniques ou humains pour collecter les déchets en lisière et se rendre en déchèterie.
- **Une opération de ramassage des déchets** a été organisée par les Amis de la Forêt de Fontainebleau, en partenariat avec l'ONF, ce **mercredi 28 novembre à 9h30** au Carrefour de l'Épine Foreuse (D 115).(photo en pièce jointe)
- Le Lions club avec une journée de mobilisation le **samedi 23 mars 2019** à l'échelle du Pays de Fontainebleau. Il s'agit de coordonner une **opération citoyenne de ramassage des déchets sauvages** dans les forêts et les lisières de nos communes.

Ces premières actions ne sont que les prémices de l'engagement du Pays de Fontainebleau dans la lutte contre les dépôts sauvages. En effet, si ces opérations de collecte des déchets vont permettre de rendre rapidement à notre territoire la beauté qu'il mérite, il s'agit aussi et surtout de mettre en œuvre des moyens pour changer les comportements sur le long terme.

Ainsi, des actions de prévention des déchets seront déployées dans un second temps, notamment à travers la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication.

Contact presse :

Sandrine Nepveu de Villemarceau : 06 45 93 70 99 – communication@pays-fontainebleau.fr

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est composée des 26 communes suivantes, représentant près de 70 000 administrés : Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-seine.